
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 8

Absents : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Rémi SYLVESTRE

Représentés:

Excuses: Maryse NICOLAS

Absents: Jean Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Ordre du jour ;

- CCMD - CLECT 2024
- Vente de bois de chauffage - conditions et tarif
- Organisation des Elections Législatives- 2 Tours de garde 30 Juin et 7 Juillet (8h - 18h)
- Projet de convention avec la SAUR

Objet: CCMD - Rapport de la CLECT 2024 - 2024 012

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du de Mirecourt Dompain adopté le 12 juin 2024.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2024 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain ;

Objet: Vente de bois de chauffage - conditions et tarif - 2024 013

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à l'élagage des frênes situés en bord de route, il y a du bois de chauffage à disposition.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en vente le bois de chauffage disponible. Vu la quantité de bois disponible, Monsieur le Maire propose de faire un lot unique. Si plusieurs habitants de la commune sont intéressés, un tirage au sort aura lieu pour attribuer le lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à un habitant du village le bois de chauffage disponible en un lot unique
- de fixer le prix de vente à 25 € le stère
- une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants
- les habitants de la commune intéressés devront se manifester en Mairie avant le 11/07/2024.
- un tirage au sort aura lieu en Mairie le 13/07/2024 pour attribuer le lot unique
- l'exploitation devra être terminée pour le 31/08/2024

Objet: Projet de convention avec la SAUR - 2024 014

Dans le cadre du Marché de Délégation de Service Public de Distribution d'Eau Potable conclu avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut du Mont et ayant pris effet le 1er janvier 2024 pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la Société SAUR sollicite l'autorisation de LA COLLECTIVITE pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Le concentrateur sera installé dans le clocher de l'Eglise de la commune d'AVRAINVILLE.
Les conditions juridiques et techniques sont définies par convention tripartie établie entre la Commune de AVRAINVILLE, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut du Mont et la société SAUR, annexée à la présente délibération.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 contre et 7 pour), autorisent le Maire à signer cette convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau.

Cette dernière prendra effet à compter de sa date de signature et s'achèvera à la fin de la période de délégation du service public de distribution d'eau potable du Syndicat des Eaux du Haut du Mont assurée par la SAUR, soit le 31 décembre 2035.

Pas de questions diverses

Fait à Avrainville,
le 27/06/2024

Maxime FAIRISE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE